



## Grille indiciaire TSEEAC

### Dernier projet de l'administration : encore revu à la baisse !!!

Après la réunion du 30 novembre 2012 et l'ultimatum de l'administration, restaient à étudier les modalités de transposition de l'ancienne grille vers la nouvelle !!

FO avait fait des demandes pour obtenir une transition au mieux des possibilités offertes et pour éviter des régressions ou des stagnations trop importantes !

Voici donc la dernière mouture de la DGAFP avec encore un changement à l'indice E5 et les critères de transposition qui seront proposés en CT Ministériel du 16 mai 2013.

	TSEEAC Normal		TSEEAC Principal		TSEEAC Exceptionnel		Durée échelon
	actuel	futur	actuel	futur	actuel	futur	
Echelon 11	585		--	--	--	--	
Echelon 10	556	<b>585</b>	--	--	--	--	
Echelon 9	528	<b>556</b>	--	--	--	--	
Echelon 8	504	<b>528</b>	619	<b>619</b>	--	--	
Echelon 7	481	<b>504</b>	602	<b>602</b>	--	<b>702</b>	
Echelon 6	457	<b>481</b>	582	<b>582</b>	--	<b>672</b>	<b>3</b>
Echelon 5	434	<b>457</b>	558	<b>558</b>	646	<sup>645 vers</sup> <b>658</b>	<b>3</b>
Echelon 4	411	<b>434</b>	534	<b>534</b>	625	<b>624</b>	<b>3</b>
Echelon 3	384	<b>411</b>	510	<b>510</b>	599	<b>598</b>	<b>2</b>
Echelon 2	361	<b>384</b>	485	<b>485</b>	585	<b>577</b>	<b>2</b>
Echelon 1	326	<b>361</b>	460	<b>460</b>	555	<b>555</b>	<b>2</b>
Stagiaire 2	--	<b>341</b>	--	--	--	--	
Stagiaire 1	311	<b>333</b>	--	--	--	--	
Elève	306	<b>325</b>	--	--	--	--	

#### Pour les TSEEAC au grade Exceptionnel

Mécaniquement au vu des indices :

- E1 resterait E1
- E2 passerait E3
- E3 passerait E4
- E4 passerait E5

#### **Demande FO pour la transposition**

- **Passage des E1 vers E2**
- **Maintien de l'ancienneté acquise dans les échelons**
- **E5 depuis plus de 3 ans passe E6**
- **E5 depuis plus de 6 ans passe E7**



## Mesures de transposition retenues par la FP

<i>Technicien de classe exceptionnelle</i>	<i>Technicien de classe exceptionnelle</i>	
5 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
4 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
3 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
2 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	3/2 de l'ancienneté acquise
1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise

La FP a retenu en partie les propositions de FO pour éviter de léser les agents en pied de grade dont les nouveaux indices sont inférieurs à ceux de la grille actuelle.

Par contre la modification de l'indice E5 participe à empêcher le passage au dernier échelon pour les TSEEAC les plus anciens ! Au mieux les TSEEAC depuis plus de 3 ans dans le dernier échelon actuel accèderont à E6 de la nouvelle grille et E7, 702, dans 3 ans.

### Pour les TSEEAC des grades Normal et Principal

« L'esprit » de la démarche de passage à une nouvelle grille tenait sur 3 points :

- Augmentation indice terminal
- Revalorisation de carrière en compensation RGPP
- Revalorisation pour les 3 grades

Dans cet esprit et pour ne pas léser les personnels titulaires en fonction, les demandes FO pour la transposition étaient :

- Avancement exceptionnel de tous les TSEEAC P et N à l'échelon supérieur
- Maintien de l'ancienneté acquise dans les échelons

Au final, pas de changement de grille, pas de mesures exceptionnelles ou transitoires donc aucune revalorisation !!

Aucune mesure de rétroactivité n'est prévue par la Fonction Publique pour compenser l'attente des personnels qui dure maintenant depuis 4 ans !! La DGAC espère une mise en application à l'automne !! Nous sommes bien loin des promesses initiales !! FO transmettra directement le mécontentement des TSEEAC au ministère où nous sommes reçus cette semaine.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>  
Contacts FO : Thierry Morot Frédéric Barret Erric Lallis Sébastien Belnou Yoann Crouzat

